

DGA DTE

Politique de la ville

Appel à Projets 2025 - Soutien aux Associations dans les Quartiers Populaires.

Table des matières

1. Contexte	2
2. Critères d'éligibilité	3
3. Cartographie : QPV et poches de pauvre	4
4. Critères de sélection	5
5. Modalités de dépôt de candidature	6
6. Calendrier	6
7. Annexes	7

Face aux défis grandissants des quartiers populaires et en cohérence avec les engagements du contrat de ville "Engagements quartiers 2030", l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre renouvelle son soutien aux acteurs de terrain qui œuvrent quotidiennement pour renforcer la cohésion sociale, l'égalité des chances et le développement durable.

Avec la révision de la géographie prioritaire, la population des quartiers de la politique de la ville a augmenté de près de 25 %, passant à 130 000 habitants sur 36 quartiers et 18 communes du territoire. Dans ce contexte, cet appel à projets vise à mobiliser les associations loi 1901 et les structures de l'Economie Sociale et Solidaire pour répondre aux besoins concrets des habitants, en complément des engagements de l'État et des collectivités.

Doté d'une enveloppe de 350 000 euros, cet appel à projets s'inscrit pleinement dans la volonté de préserver et renforcer les crédits dédiés aux quartiers prioritaires, en garantissant une approche locale, inclusive et innovante. Il répond aux revendications du territoire en matière de réussite éducative, d'accès aux soins, de présence des services publics, de lutte contre les inégalités et de participation citoyenne.

Les associations sont au cœur de la transformation sociale et urbaine, et leur expertise du terrain est un levier essentiel pour construire un développement équilibré et solidaire. C'est pourquoi nous appelons les porteurs de projets à proposer des actions concrètes et ambitieuses, capables d'avoir un impact direct sur le quotidien des habitants et de contribuer à un territoire plus juste et inclusif.

Ensemble, faisons de cet appel à projets un catalyseur d'innovation sociale et un moteur du changement au service des habitants des quartiers populaires.

Contexte

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du Contrat de Ville à l'échelle du Grand-Orly Seine Bièvre signé en décembre 2024 par 55 partenaires.

Le contrat de ville définit un socle commun constitué de 7 grandes orientations. Les projets retenus dans le cadre de cet AAP devront poursuivre ces grandes orientations et respecter les principes de mise en œuvre des actions.

- ✓ **ŒUVRER POUR L'ÉMANCIPATION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES JEUNES**
 - Soutenir la parentalité, lutter contre le décrochage scolaire, accompagner les jeunes dans leur émancipation, et renforcer l'accès à l'offre culturelle et sportive.
- ✓ **GARANTIR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES HABITANTS**
 - Renforcer les actions de prévention en matière de santé et de bien-être, et lutter contre l'isolement des personnes, tout en travaillant sur les enjeux de santé mentale et de stigmatisation des troubles psychologiques.
- ✓ **ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE**
 - Déminéraliser et végétaliser les espaces publics, lutter contre la précarité alimentaire, favoriser une alimentation saine et durable, développer des solutions de mobilités alternatives, et soutenir la réhabilitation thermique.
- ✓ **RENFORCER LA MAÎTRISE DE LA LANGUE ET LA LUTTE CONTRE L'ILLECTRONISME**
 - Lutter contre l'illettrisme, professionnaliser les acteurs de l'apprentissage de la langue, renforcer l'accompagnement dans l'accès au numérique et aux services publics.
- ✓ **ACCOMPAGNER CHACUN VERS L'INSERTION ET L'EMPLOI**
 - Mobiliser les publics en matière d'emploi, identifier les besoins et optimiser l'offre de services, accompagner les publics en difficulté, et favoriser le lien avec les entreprises locales.
- ✓ **FAIRE DU RENOUVELLEMENT URBAIN UN VÉRITABLE LEVIER EN FAVEUR DE LA MIXITÉ SOCIALE ET DE LA QUALITÉ DE VIE**
 - Renforcer l'articulation entre les équipes de la politique de la ville et du renouvellement urbain. Développer la mixité sociale. Améliorer les conditions d'habitat et de cadre de vie (ex: GUSP).
- ✓ **GARANTIR LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET LA COHÉSION SOCIALE**
 - Lutter contre les incivilités et prévenir les actes de délinquance. Renforcer la cohésion sociale et développer un rapport de confiance avec les habitants. Maintenir la tranquillité publique et résidentielle.

La mise en œuvre du contrat de ville repose sur des principes fondamentaux qui guident l'ensemble des initiatives et décisions prises pour la programmation 2024-2030 :

- **Participation citoyenne** : La réussite des projets repose sur l'implication active des habitants dans leur conception et leur mise en œuvre. Ces démarches incluent les conseils citoyens et autres instances locales existantes pour donner aux habitants les moyens d'exercer pleinement leur citoyenneté et favoriser le vivre-ensemble.

Agir pour et avec vous

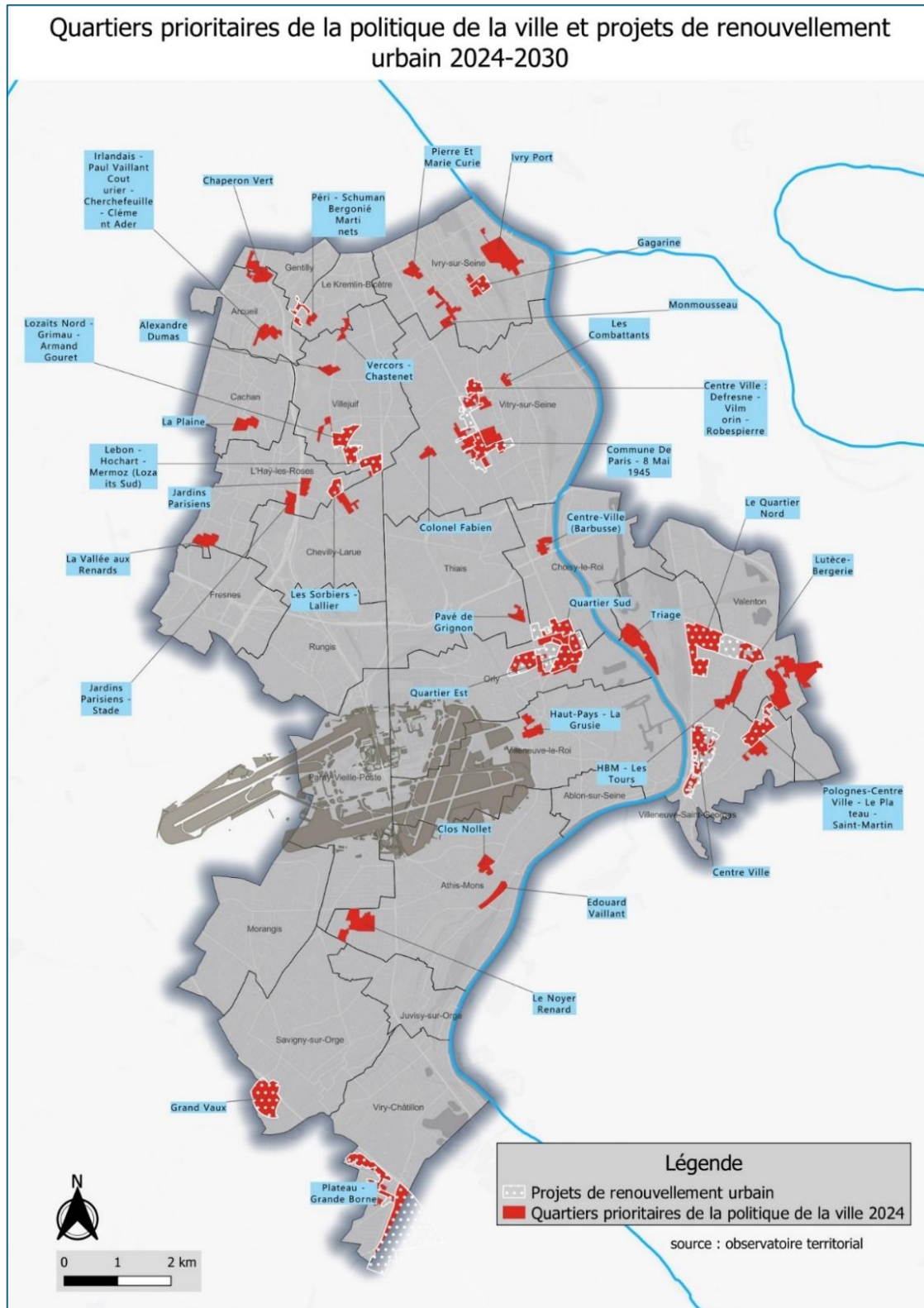
- **Promotion de l'égalité femmes/hommes et lutte contre les discriminations** : Les actions engagées doivent garantir l'égalité des chances et l'accès équitable aux dispositifs pour tous les publics, tout en assurant la diversité et l'inclusion.
- **Accès aux droits pour tous** : Les habitants doivent bénéficier d'un accès équitable à des services essentiels tels que la santé, l'éducation et l'emploi. Cette approche inclut des modalités d'intervention adaptées, comme le développement d'initiatives « d'aller-vers » pour atteindre les publics les plus éloignés.

Critères d'éligibilité

Un projet est éligible s'il répond aux critères suivants :

- Le présent Appel à projets s'adresse aux **structures associatives et aux structures de l'économie sociale et solidaire**. Les porteurs de projets doivent être déjà constitués, disposer d'une expérience significative et présenter des projets concrets, innovants et réalisables.
- Les projets peuvent favoriser, dans la mesure des moyens des porteurs, **une action large de préférence inter quartiers ou intercommunale**.
- **Montant maximum par projet** : Le montant de la subvention attribuée à chaque projet pourra aller jusqu'à 30 000 euros.
- **Montant minimum par projet** : Le montant de la demande de subvention doit être d'au moins 1 000 euros.
- **Co-financement** : Les projets devront inclure une part d'autofinancement ou de co-financement par des partenaires publics ou privés.
- Une action est éligible si elle est conduite dans **un ou plusieurs des 36 quartiers politique de la ville du territoire ou sur les quartiers identifiés comme zones de pauvreté**.

Cartographie : QPV et poches de pauvreté



Carte des poches de pauvreté en annexe

Critères de sélection

Les projets seront examinés selon les critères suivants, en donnant la priorité aux actions ayant un impact direct sur les habitants :

1. **Pertinence** : Adéquation du projet avec les objectifs de l'appel à projets.
2. **Impact attendu** : Capacité à répondre efficacement aux besoins identifiés des habitants des quartiers prioritaires.
3. **Innovation** : Caractère innovant des actions proposées. Il s'agit de mettre en valeur un projet innovant, qui associe la population de notre territoire dans une logique d'expérimentation et d'efficacité, abordant des champs ciblés mais non encore couverts
4. **Faisabilité** : Réalisme du planning et des moyens humains, techniques et financiers mobilisés.
5. **Partenariats** : Qualité des collaborations envisagées avec les acteurs locaux et participation citoyenne.
6. **Favoriser la levée des freins** à la participation aux actions proposées, par exemple le transport, des horaires décalés, une garde d'enfants...pour favoriser le plus grand nombre.
7. **S'engager au respect des exigences de mixité** au bénéfice des publics visés, (mixité sociale, de genre, générationnelle ou culturelle)
8. Proposer un **calendrier ou un échéancier** des différentes étapes (réunions préalables, rencontres de partenaires, action proprement dite avec les différents événements de l'action, réunions de bilan et évaluation...) comprenant éventuellement les conditions d'avancement (freins et leviers)
9. **Coordonner les actions** proposées avec les autres événements programmés sur le territoire
10. Proposer et recueillir des **indicateurs** qui répondent aux objectifs qualitatifs et quantitatifs et permettent de **mesurer l'impact concret de l'action sur les habitants** ou leurs conditions de vie.

Modalités de dépôt de candidature

Documents obligatoires :

Les associations intéressées sont invitées à transmettre un dossier de candidature comprenant :

Formulaire de candidature disponible en ligne sur <https://www.grandorlyseinebievre.fr/appel-projet-quartiers-populaires>

Description du projet : Objectifs, actions prévues, calendrier relatif à la mise en œuvre du projet concerné dans la période définie au présent appel à projet et budget détaillé.

Les Pièces justificatives suivantes seront à transmettre après le dépôt sur le site sur demande de la direction déléguée à la politique de la ville et aux solidarités.

- Statuts de l'association à jour et la liste des dirigeants mentionnant le représentant légal.
- Rapport d'activité le plus récent
- Derniers comptes annuels validés en AG (bilan, et compte de résultat N-1)
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- Délégation de signature de la personne qui a signé l'attestation sur l'honneur si ce n'est pas le représentant légal

Seules seront recevables les candidatures dont les dossiers répondent aux éléments demandés dans l'appel à projets et aux modalités déterminées ci-dessus.

Les budgets alloués seront mobilisés sous réserve de vote du budget 2025 par le conseil territorial.

Calendrier

- **Date limite** : Les dossiers doivent être envoyés au plus tard le 28 avril à 23h59. Veillez à informer les chefs de projets intercommunaux et municipaux de votre dépôt de candidature. (cf liste contact en annexe.)
- **Adresse d'envoi** : Dépôt sur le site internet de l'EPT
 - <https://www.grandorlyseinebievre.fr/appel-projet-quartiers-populaires>

Calendrier prévisionnel sous réserve du vote du budget alloué à cet Appel à Projet

- **Lancement de l'appel à projets** : 27 mars 2025
- **Date limite de dépôt des candidatures** : 28 avril 2025
- **Bureau territorial du 10 juin 2025**



Agir pour et avec vous

Informations et contacts

Pour toute question, veuillez contacter : voir document des contacts politique de la ville.

Nous comptons sur votre engagement pour contribuer au développement et à la dynamique des quartiers prioritaires. Ensemble, faisons avancer les projets porteurs d'avenir !

Annexes

Liste contact

Fiche projet

Brochure de présentation du CVI

Cartographie poches de pauvreté.

Manifeste en faveur des habitants des quartiers populaires.